



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du 06 février 2025**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, **le six février deux mil vingt-cinq à vingt heures**, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel MAGARD, Maire

	Présent	Absent	A donné pouvoir à
Jean-Michel MAGARD	X		
Denis BELLINGER	X		
Gaëlle BESSIN		X	Céline CARRERE
Gaëlle BILBAULT (WALLERICH)		X	
Céline CARRERE (SCHOENECKER)	X		
Isabelle CORNETTE (MATOWICS)		X	Denis BELLINGER
Alain COURCELLE	X		
Frédéric DROUIN	X		
Charles HEINE		X	Jean-Michel MAGARD
Isabelle HIGUET (WEISS)	X		
Sébastien KOUN	X		
Sandrine LECLERC (PETITJEAN)		X	Alain COURCELLE
Emmanuel LEVAUX	X		
Christine MANGIN (BOESPFLUG)	X		
Fabrice MAUFAY	X		
Raphaël REYSZ	X		

Nombre de conseillers	
Elus :	19
En fonction :	16
Présents :	11
Votants :	15

Date de la convocation
30 janvier 2025

Secrétaire de séance
Isabelle HIGUET

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur Jean-Michel MAGARD, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Madame Isabelle HIGUET est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Informations diverses :

- Maison Hornecker : achat en direct, sans l'EPFGE, Monsieur le Maire a reçu l'aval pour revendre la maison à M Debourdieu.
- Petit collectif : le boulanger a sollicité Monsieur le Maire pour connaître le prix de revente du bâtiment. Les services des domaines ont été questionnés pour l'estimation du bien.
- Parcours sportif : une visio a eu lieu avec les services de la région. Il faut délibérer pour solliciter une subvention.
- Acquisition de la ferme Becker par l'EPFGE.
-

**Objet : Subvention classe transplantée 2025**

Rapport :

L'école a sollicité la commune pour une subvention dans le cadre de leur séjour découverte à Xonrupt-Longemer.

Aussi, il a été décidé de subventionner, à titre exceptionnel, la classe transplantée à hauteur de 2 500 €.

Motion :

Le **Conseil Municipal**,

**Après** avoir entendu cet exposé,

**Après** en avoir débattu,

**A L'UNANIMITE,**

- **DECIDE** de participer à ce projet pour un montant de 2 500 €.
- **DIT** que cette participation sera versée à l'organisme responsable du support logistique de cette classe transplantée sur présentation de la facture.

## Délibération n° 2025 / 02

**Objet : Bilan de la concertation pour le projet de modification n°1 du PLU**

### Rapport :

Dans le cadre du projet de modification n°1 du PLU, Monsieur le Maire fait constater à l'assemblée qu'aucune personne ne s'est manifestée durant le délai légal de deux mois.

Aussi, il convient d'acter officiellement ce point.

### Motion :

Le **Conseil Municipal**,

**Après** avoir entendu cet exposé,

**Après** en avoir débattu,

**A L'UNANIMITE,**

- **ACTE** le fait que personne ne s'est présenté durant le délai légal de 2 mois dans le cadre de la concertation pour le projet de modification n°1 du PLU.

**Objet : Subvention 2024 : Les Verts 2 Terres**

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 150.00 € à l'association « Les Verts 2 Terres » dans le cadre des subventions versées au titre de l'année 2024.

Motion :

Le **Conseil Municipal**,

**Vu** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Ayant** entendu l'exposé de son rapporteur,

**Après** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

- **DECIDE** d'attribuer la somme de 150.00 € à l'association « Les Verts 2 Terres ».

## Délibération n° 2025 / 04

<b>Objet : Achat terrain BECKER épouse REDLINGER</b>
------------------------------------------------------

Dans le cadre des travaux du lotissement Volstroff 2020, et afin d'avoir un circuit de bouclage pour les eaux potables, ainsi que pour les évacuations des eaux pluviales, la Commune décide d'acquérir une bande de terrain de 6 mètres de large d'une contenance de 12,36 m<sup>2</sup> au prix de 140,00 € l'are à Mme BECKER épouse REDLINGER Liliane.

Il a été convenu que les droits d'éviction seront à la charge de la Commune.

### Motion :

Le **Conseil Municipal**,

**Ayant** entendu l'exposé de son rapporteur,

**Après** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

- **DECIDE** d'acquérir une bande de terrain de 6 mètres de large section n°46 parcelle n°64 d'une contenance de 12,36 m<sup>2</sup> à 140,00 € l'are à Mme BECKER épouse REDLINGER Liliane, pour un montant total de 1 730,40 €.

## **Délibération n° 2025 / 05**

<b>Objet : Achat terrain PISTER</b>
-------------------------------------

Dans le cadre de la création de la piste cyclable à Reinange, il convient d'acquérir auprès de M Grégory PISTER une bande de terrain d'une contenance de 34,26 ares à 140,00 €/are, soit un total de 4 796,40 €.

En lieu et place des frais d'éviction, Monsieur Grégory PISTER souhaite qu'on y plante des haies le long du terrain. Cela sera à la charge de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan dans le cadre de la trame Verte et Bleue.

### Motion :

Le **Conseil Municipal**,

**Ayant** entendu l'exposé de son rapporteur,

**Après** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

- **DECIDE** d'acquérir une bande de terrain section n°51 parcelle n°140 d'une contenance de 34,26 m<sup>2</sup> à M Grégory PISTER pour un montant de 4 796,40 €.

**Délibération n° 2025 / 06**

**Objet : Achat terrain SOLANO**

Dans le cadre de la création de la piste cyclable à Reinange, il convient d'acquérir auprès de MM Dominique et Giuseppe SOLANO une bande de terrain d'une contenance de 2,12 ares à 140,00 €/are, soit un total de 296,80€.

**Motion :**

Le **Conseil Municipal**,

**Ayant** entendu l'exposé de son rapporteur,

**Après** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

- **DECIDE** d'acquérir une bande de terrain section n°51 parcelle n°141 d'une contenance de 2,12 m<sup>2</sup> à MM Dominique et Giuseppe SOLANO pour un montant de 296,80 €.

## Délibération n° 2025 / 07

**Objet : Définition des ZAENR sur le ban communal**

### **Annule et remplace la délibération n°2024/41**

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, et particulièrement son article 15 codifié à l'article L141-5-3 du code de l'énergie ;

Le rapporteur indique au conseil municipal que cette dernière, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Son article 15 demande aux communes de définir, par délibération du conseil municipal, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ainsi que de leurs ouvrages connexes, ZAENR).

La définition des ZAEnR permet à la commune d'identifier les secteurs où elle souhaite prioritairement voir des projets s'implanter et de renforcer l'acceptabilité des EnR sur le territoire communal. Pour les porteurs de projet, cela donne un signal clair les incitant à implanter leurs projets en ZAEnR, dans la mesure où un projet situé en ZAEnR a fait l'objet d'une première concertation et qu'il pourra également bénéficier d'avantages financiers.

Ces ZAENR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (ENR). Elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'ENR, en tenant compte de la nécessaire diversification des ENR, des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'ENR déjà installée. (L141-5-3 du code de l'énergie). Pour les porteurs de projet, cela donne un signal fort.

Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors.

A contrario, elles ne figent pas des secteurs en attendant d'éventuels porteurs de projets.

L'enquête publique relative à ce sujet a eu lieu le 6 mars dernier.

Il convient donc de lister les ZAEnR communales, à savoir :

- Possibilité de solarisation de l'ensemble des bâtiments
- Concertation obligatoire pour l'éolien, la méthanisation, la géothermie, la solarisation et les ombrières.

### Motion :

Le **Conseil Municipal**,

**Après** avoir entendu l'exposé du rapporteur,

**Après** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

- **Liste** les ZAEnR communales, à savoir :
  - Possibilité de solarisation de l'ensemble des bâtiments
  - Concertation obligatoire pour l'éolien, la méthanisation, la géothermie, la solarisation et les ombrières.

**Objet : Délégation maîtrise d'ouvrage – Chapelle de Reinange**

Afin de pouvoir réaliser les travaux de rénovation de la Chapelle de Reinange, il convient de d'effectuer une délégation de maitrise d'ouvrage au Conseil de Fabrique.

Aussi, Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante son autorisation.

**Motion :**

Le **C**onseil **M**unicipal,

**A**près avoir entendu l'exposé du rapporteur,

**A**près en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

- Donne délégation de maîtrise d'ouvrage au Conseil de Fabrique afin de mener à bien les travaux de rénovation de la Chapelle de Reinange.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à communiquer sur tout support (journal, site internet, ...) au sujet du Lotissement Volstroff 2020 dans le cadre de la commercialisation des terrains.

**Motion :**

Le **Conseil Municipal**,

**Après** avoir entendu l'exposé du rapporteur,

**Après** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à communiquer sur tout support (journal, site internet, ...) au sujet du Lotissement Volstroff 2020 dans le cadre de la commercialisation des terrains.

**Objet : Demande de subvention départementale pour la remise à niveau de la collection de base de la bibliothèque**

Comme chaque année, la bibliothèque municipale souhaite demander une subvention au département afin de remettre à niveau sa collection de base.

Motion :

Le **Conseil Municipal**,

**Ayant** entendu l'exposé de son rapporteur,

**Après** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE**

- **DECIDE** Monsieur le Maire à déposer auprès du Conseil Départemental de la Moselle une demande de subvention pour la remise à niveau de la collection de base de la bibliothèque.
- **PRECISE** que la subvention sera inscrite au budget communal et sera exclusivement réservée à l'acquisition d'ouvrages pour la bibliothèque.

**Objet : Demande de subvention Région – Parcours sportif**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du projet de création d'un parcours sportif sur la Commune, il convient de délibérer afin de déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de la Région Grand Est au titre de l'Aménagement d'espace de plein air.

La Municipalité propose d'inscrire cette opération à la section investissement du budget 2025.

Le coût prévisionnel des travaux est de 317 200,00 € HT soit 380 640,00 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'adopter le projet de création d'un parcours sportif
- D'adopter le plan de financement ci-dessous,
- De solliciter le concours de la Région Grand Est au titre de l'Aménagement d'espace de plein air à hauteur de 30% du coût prévisionnel HT de l'opération soit 95 160,00 €.

Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES		
NATURE	Montant HT	Nature	Montant HT	
Travaux	317 200,00	Région	95 160,00	30.00 %
		ANS	50 000,00 €	16,00 %
		Autofinancement	172 040,00 €	54,00 %
TOTAL HT	317 200,00 €	TOTAL HT	317 200,00 €	100,00 %

La part de travaux non subventionnée sera financée sur les fonds propres de la Commune.

Motion :

Le **Conseil Municipal**,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la nécessité de modifier le système d'éclairage public,

**Après** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

**Après** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à inscrire l'opération au programme des travaux de l'année 2025,
- **Décide** d'adopter le plan de financement,
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le concours de la Région Grand Est au titre de l'Aménagement d'espace de plein air.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Jean-Michel MAGARD

Denis BELLINGER

~~Gaëlle BESSIN~~

~~Gaëlle BILBAULT (WALLERICH)~~

Céline CARRERE (SCHOENECKER)

~~Isabelle CORNETTE (MATOWICS)~~

Alain COURCELLE

Frédéric DROUIN

~~Charles HEINE~~

Isabelle HIGUET (WEISS)

Sébastien KOUN

~~Sandrine LECLERC (PETITJEAN)~~

Emmanuel LEVAUX

Christine MANGIN (BOESPFLUG)

Fabrice MAUFAY

Raphaël REYSZ